



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 22 mars 2013

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT - MM. BRUNEAU, FOURAY, GUERINET, GRILLON, HOUZE, PICARD, THION

Comité Consultatif et personnalités qualifiées : MM. BOURGEOIS, COUROUX, PACHOT, PIGNAULT, ROUSSEAU

Autres personnalités : MMES CANETTE, Vice Présidente de la Région Centre, DALLOT, Présidente du Conseil de Développement – M. GAUDET, Conseiller Général et M. GUERIN

Absents excusés :

Bureau : MM. FEVRIER, HERVIEUX, LEGRAND, MALET, TARTINVILLE

Comité consultatif et personnalités qualifiées : MMES BONNEAU, SERRE, MM. ALGENIR, BOUVARD, MAMEAUX, RENUCCI

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député – M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers - Mme MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du bureau du 22 février 2013
- Dossiers Contrat Régional de Pays
- Avis sur le PLU de Coudray
- Contrat Global :
 - choix du prestataire de l'étude « Etat des lieux » pour le prochain contrat avec l'AESN
 - recrutement d'une stagiaire pour travailler sur le bilan du Contrat Global
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE ouvre la séance. Elle remercie les élus présents et excuse M. le Sous-Préfet et Mme DUBOIS, retenus par d'autres obligations.

La Présidente propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Préparation du Comité syndical
- Modification de la délibération 10.2013 sur la « Trame verte et bleue »
- Délibérations du SAGE : 3 avenants pour modification des modalités de paiement et recrutement d'un stagiaire « cartographie, topographie et SIG ».

Ne notant pas d'observation, ces points sont ajoutés.

Approbation du compte-rendu du bureau du 22 février 2013

Ne relevant pas d'observation, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical *(point ajouté à l'ordre du jour)*

Mme BEVIERE présente les modifications apportées au projet de budget depuis la réunion du Bureau du 22 février.

- Transfert fonctionnement/investissement évoqué en Bureau et en Comité syndical. Cette demande s'avère plus compliquée que prévu. De ce fait, aucun transfert n'est envisagé pour 2013.

- Modification concernant le financement de l'étude « Trame verte et bleue ». Celle-ci peut être transférée en investissement.

- Immobilisations immobilières. La CCI du Loiret accepte d'abandonner toutes les sommes auxquelles elle pouvait prétendre (loyers et charges), ce qui représente environ 67 000 €.

- Indemnités des élus. Pour 2013, il y aura une réduction du montant alloué aux élu (23 00 e au lieu de 30 500 €).

- Inscription budgétaire pour l'étude Contrat Global. Réduction de cette ligne car c'est le Pays du Gâtinais qui va être le coordonnateur du projet et donc recevoir les subventions. La somme demandée au Pays sera réduite en conséquence.

Compte tenu de ces modifications, le budget s'équilibre à 1 144 848,23 € en fonctionnement et à 116 687,40 € en investissement.

Délibération « Trame verte et bleue » *(point ajouté à l'ordre du jour)*

Cette délibération annule et remplace la délibération prise au Bureau le 22 février. Comme cela vient d'être évoqué, Mme BEVIERE propose aux élus d'inscrire cette étude en investissement. La TVA sera ainsi récupérée et la subvention régionale calculée sur le HT.

Le coût global de ce projet reste inchangé : 55 392,74 € TTC, soit 46 315 € HT.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossiers Contrat Régional de Pays

- Dossier « Réalisation d'une étude « Trame verte et bleue ».

Mme BEVIERE rappelle très brièvement l'objet de ce projet et notamment le fait que cette étude viendra en complément des actions menées au titre des zonages existants du patrimoine naturel comme les sites du réseau Natura 2000.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Dossier « Aménagement d'un sentier de sensibilisation à la biodiversité » à Quiers/Bezonde.

Mme BEVIERE passe la parole à M. COUROUX, adjoint au maire de Quiers sur Bezonde qui présente le projet. Ce dernier revêt plusieurs ambitions : créer un parcours pédagogique qui permet de découvrir la faune, la flore par le biais de panneaux et de préserver l'environnement par la création d'une coulée verte.

Le coût du projet s'élève à 62 386,29 € HT. La subvention demandée est de 21 835,20 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – la délibération est adoptée à l’unanimité.

- Dossier « Réalisation d’une étude Agenda 21 du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais ».
Mme BEVIERE rappelle les enjeux de ce projet. Il s’agit d’évaluer la stratégie et les actions mises en œuvre au sein du Pays au regard du Développement Durable et des diagnostics territoriaux réalisés sur le territoire et des perspectives d’évolution. La finalité sera de définir des objectifs d’actions réalistes et quantifiables.

Les premières rencontres de sensibilisation et de concertation auront lieu les 10, 17 et 22 avril.

Le coût total du projet est de 38 909,86 € TTC. La subvention régionale demandée est de 31 127,89 €, soit 80% des dépenses TTC.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – la délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération sur le projet de PLU de la commune de Coudray

Mme BEVIERE rappelle que les Communes et les Communautés de communes qui réalisent ou modifient un PLU doivent soumettre le projet, pour avis, au Pays qui porte le SCoT. Les dossiers sont étudiés par Eloïse ELISA puis par le groupe de travail « aménagement durable ».

Mme BEVIERE passe la parole à Eloïse qui présente les grandes lignes du projet. Le groupe de travail a émis un avis favorable, les quelques anomalies constatées, relevant plutôt de la faute de frappe ou de copié-collé et ne justifiant pas de s’opposer au projet.

Mme BEVIERE précise que M. GAUCHER, le Maire de Coudray était présent lors de ce groupe de travail afin d’apporter les explications nécessaires. M. THION fait remarquer que ce dernier est très satisfait de l’analyse apportée par le Pays.

Au final, le solde de la consommation foncière 2011-2030 de la C. de communes du Malesherbois est d’environ 11 ha.

Mme BEVIERE en profite pour mettre en avant l’intérêt d’associer le Pays dès le début des procédures touchant aux documents d’urbanisme. Elle rappelle qu’Eloïse ELISA est à la disposition pour les aides dans ce domaine.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – la délibération est adoptée à l’unanimité.

Contrat Global avec l’Agence de l’Eau Seine Normandie

- Attribution du marché pour la réalisation d’une étude état des lieux.

Mme BEVIERE présente le contexte de cette commande qui consiste en un complément de l’étude sur le Contrat Global. Ici, il s’agit de l’étude état des lieux. Le résultat de la consultation est inférieur à l’estimation faite par l’Agence de l’Eau Seine Normandie car cette étude comptait à l’origine 4 masses d’eau. Seules deux seront finalement étudiées dans l’état des lieux. Il est proposé de retenir la proposition du cabinet d’études Sciences Environnement pour un montant de 8 360 € HT, soit 9 998,56 € TTC.

La plus-value de ce cabinet porte sur la mise en corrélation des données avec les données du bassin versant.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – la délibération est adoptée à l’unanimité.

- Accueil d’une stagiaire.

Mme BEVIERE précise qu’il s’agit de formaliser l’information déjà évoquée en Bureau pour pouvoir verser la gratification à Mlle PILLETTE. La mission qui lui est confiée consiste en la réalisation d’un diagnostic sur l’état, les pressions et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état d’une masse d’eau pilote, l’« Œuf », du bassin de l’Essonne Amont.

Sa mission dure du 25 février au 17 mai. Sa gratification est de 436,05 € par mois, conformément à la réglementation.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – la délibération est adoptée à l’unanimité.

SAGE Nappe de Beauce (point ajouté à l’ordre du jour)

- Avenants pour modification des modalités de paiement.

Mme BEVIERE rappelle qu’il s’agit ici de trois avenants pour modifier les conditions de paiement du marché « programmes d’études sur l’incidence des forages proximaux et proposition de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d’eau ». Ces avenants ne changent pas les montants globaux des études.

La nouvelle répartition serait comme suit : 25% au lancement de l’étude (déjà réglé), 50% suite à la validation par le Comité de pilotage, 25% au rendu final de l’étude. La répartition initiale était de 25%, 25% et 50%).

Mme BEVIERE met aux votes les trois avenants simultanément.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – la délibération est adoptée à l’unanimité.

- Recrutement d’un stagiaire « cartographie et SIG ».

La mission de M. GLOANEC, d’une durée de 4 mois à compter du 2 mai, consiste en la réalisation de fiches communales et d’une plaquette d’information visant à sensibiliser les acteurs du territoire du SAGE à la préservation des zones humides.

Sa gratification est de 436,05 € par mois, conformément à la réglementation.

Mme BEVIERE fait remarquer le rôle formateur du Pays qui accueille assez régulièrement des stagiaires. Les demandes sont très fréquentes mais les possibilités d’accueil sont plus restreintes.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – la délibération est adoptée à l’unanimité.

Affaires diverses

Mme BEVIERE précise que les affaires diverses seront évoquées en Comité syndical. Elle passe la parole à M. COUROUX qui présente le projet de plateforme pour de l’e-formation. M. COUROUX indique aux élus que l’étude de faisabilité a débuté avec l’Université de Limoges, spécialisée dans ce domaine, et avec le cabinet NERIOS.

L’intérêt de ce dispositif réside dans l’animation de la plateforme pour aider les utilisateurs. Le dispositif pourrait être un complément à la formation initiale et/ou à la formation continue. Un questionnaire est distribué aux acteurs du territoire (élus, entreprises et privés) pour définir plus précisément les besoins et les attentes dans ce domaine.

Mme BEVIERE reprend la parole pour inviter les élus à participer au Comité syndical.

La séance est levée à 17h30.